

ANNEXE .GA - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .GA

version n° 2.0 du 5 juin 2023

En complément du Contrat Gandhi Corporate et du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#) chez Gandhi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .GA supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandhi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandhi.

Article .GA.1. Organisation du nommage

.GA est l'extension officielle du Gabon.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .GA sont :

- Registre :
ANINF : <http://www.nic.ga>
- Opérateur technique du Registre:
AFNIC :
<https://www.afnic.fr/en/products-and-services/registry-solutions>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .GA.2. Règles d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .GA Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .GA, définies par l'ANINF, consultables en annexe (« Politique d'enregistrement du .ga »).

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .GA. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .GA.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/ga/info>

Les .GA sont ouverts aux personnes physiques et morales qui :

- résident au Gabon,
- exerce des activités professionnelles, personnelles, commerciales ou culturelles au Gabon, ou
- justifient de tout autre lien d'attachement direct ou indirect avec le Gabon.

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, tel que spécifiés en sections 2.1.2, 2.1.3 et 2.4 de la politique d'enregistrement en annexe.

Article .GA.4. Enregistrement et gestion des noms de domaine chez Gandhi

L'enregistrement et la gestion s'effectuent manuellement, et sont donc soumis à des délais de traitement pouvant varier de quelques heures/jours à plusieurs semaines. Gandhi Vous permet d'effectuer Vos commandes directement sur Notre site et de gérer Vos noms de domaine via Votre interface Gandhi. Cependant Vos demandes et/ou modifications ne sont pas transmises automatiquement au Registre, et ne seront effectives qu'après réception et validation par le Registre.

4.1. Procédure d'enregistrement et de transfert

L'enregistrement et le transfert d'un nom de domaine s'effectuent directement sur l'interface de Gandhi puis manuellement par Gandhi

auprès du Registre. Par conséquence l'enregistrement ou le transfert de Votre nom de domaine ne sera pas effectif dès Votre commande passée sur Notre site. Gandhi s'engage à transmettre Votre demande d'enregistrement ou de transfert au Registre dans un délai de deux jours ouvrés après validation de Votre commande sur Notre site.

L'enregistrement et le transfert d'un nom de domaine s'effectuant manuellement, le temps de validation et de traitement de Votre demande auprès du Registre peut varier de quelques heures à plusieurs semaines après la transmission de Votre demande par Gandhi.

4.2. Gestion administrative et technique

La gestion (modification des données personnelles, des contacts et des DNS, renouvellement...) des noms de domaine s'effectue également manuellement. Vos modifications et/ou opérations effectuées sur Notre interface ne sont donc pas traitées ni effectives automatiquement. Gandhi s'engage à les transmettre au Registre dans un délai de deux jours ouvrés.

4.2. Exclusion de responsabilité de Gandhi

Vous reconnaissez que Notre responsabilité est exclue, notamment, en cas de :

- non-disponibilité du nom de domaine lors de la demande d'enregistrement par Gandhi auprès du Registre ;
- impossibilité ou refus par le Registre de l'octroi d'un nom de domaine pour lequel Vous auriez effectué une commande sur Notre site ou donné une instruction ;
- délais avant l'enregistrement ou le transfert effectif et/ou l'application des modifications demandées directement sur Notre site ou via une instruction ;
- refus du Registre d'une quelconque opération demandée, ou si la modification ou l'opération n'est plus techniquement possible lors de la demande par Gandhi auprès du Registre ;
- échec d'une opération pour des raisons indépendantes de Gandhi et malgré Nos diligences ;
- pour une modification de DNS, délai d'application et coupure de service suite à la modification étant précisé que ces modifications sont traitées manuellement.

Article .GA.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la suppression d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué au moins 45 jours avant la date d'Expiration.

Article .GA.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/ga>

Article .GA.7. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données Whois publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services d'enregistrement de nom de domaine et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .GA.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté la politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) de l'OMPI, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<https://www.wipo.int/amc/fr/domains/index.html>

Article .GA.9. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .GA.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .GA.11. Processus de destruction

Le nom de domaine doit être renouvelé au moins 45 jours avant l'expiration. Si Vous souhaitez renouveler ou restaurer Votre nom de domaine en dehors de ce délai, Vous devez contacter Notre service clients.

Article .GA.12. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels

malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à ne pas enregistrer Votre nom de domaine dans le but de le revendre, à ne pas permettre à des tiers de réaliser cet objectif ni d'y contribuer ou d'y apporter Votre aide, et à ne pas utiliser Votre nom de domaine en tant que service commercial afin d'offrir l'enregistrement de nom de domaine en .GA de 3^e niveau à des tiers.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité, dans les limites fixée par la loi, le Registre et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement et/ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Cette obligation d'indemnisation perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .GA.17. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre se réserve le droit de refuser, annuler, modifier ou transférer tout enregistrement, si il le juge nécessaire, à sa seule discrétion :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre et du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, ou en application d'une procédure de résolution des litiges ;
- afin d'éviter toute responsabilité du Registre, ses affiliés, filiales, administrateurs, directeurs et employés ;
- afin d'arrêter ou empêcher toute violation du présent contrat ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faites par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux politiques d'enregistrement..

Le Registre est également autorisé à modifier le statut d'un nom de domaine au cours d'une procédure de résolution des litiges ou d'une procédure de vérification de conformité (suspension, blocage ...).

Annexe : Politique d'enregistrement du .ga

-fin de l'annexe .GA-

Politique d'enregistrement du .ga



Règles d'enregistrement des
domaines de premier niveau de
l'internet correspondant
au code pays du territoire national du
Gabon

3 juin 2023

IDENTIFICATION DU DOCUMENT	
Titre	Politique d'enregistrement du .ga
Hyperlien	
Référence	
Version	V1
Date de mise à jour	06/04/2023

CLASSIFICATION			
Responsable du document			
Niveau de classification (insérer un « X » sous le niveau requis)			
Public	Interne	Restreint	Secret
	X		
À compléter pour niveau « restreint » ou « secret »			
Destinataire(s) (nom et/ou groupe) (Liste obligatoirement nominative pour le niveau « Secret »)			

SUIVI DES RÉVISIONS			
Version	Rédacteur	Date	Nature de la révision
1	LBE		
2	MGE	06/04/2023	Relecture, mise en forme, corrections, modifications et commentaires
3	LCA / MGE	11/04/2023	Modifications suite aux commentaires de LCA

APPLICABILITÉ (facultatif)		
Version	Date	Commentaire

SOMMAIRE

Introduction	5
1. L'acceptation de la présente politique d'enregistrement.....	5
2. L'enregistrement de Votre nom de domaine en .ga	6
2.1 Les conditions d'éligibilité	6
2.1.1 L'appartenance à la Communauté du .ga	6
2.1.2 Les noms géographiques	6
2.1.3 Les noms des autorités publiques et des services publics.....	6
2.2 La règle du « Premier arrivé, premier servi »	7
2.3 Les règles syntaxiques	7
2.4 Les noms réservés par le Registre.....	7
3. L'utilisation de Votre nom de domaine en .ga.....	7
4. Les droits du Registre et la conformité.....	8
5. La résolution des litiges	9
6. L'exactitude de Vos coordonnées	10
7. La protection de Vos Données personnelles	11
7.1 Traitements de Données personnelles – Information – Exercice des droits	11
7.2 Confidentialité – Diffusion restreinte	11

8. La responsabilité du Titulaire.....	12
9. Les modifications de la présente politique.....	12
10. Divers.....	13
10.1 Loi applicable et juridiction compétente.....	13
10.2 Langue	13
10.3 Mesures transitoires	13
11. Glossaire	14

Introduction

La présente Politique d'enregistrement définit les conditions régissant l'enregistrement de noms de domaine en .ga. Aux fins de la présente Politique d'enregistrement :

- a.** "Titulaire", "Vous" et "Votre" font référence à la personne physique ou morale souhaitant enregistrer ou demandant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ga.
- b.** "Opérateur de registre", "Registre", "Nous" et "Notre" font référence à l'ANINF en tant qu'entité chargée de l'exploitation du domaine de premier niveau .ga.

1. L'acceptation de la présente politique d'enregistrement

En demandant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ga, le maintien ou le renouvellement de Votre nom de domaine, Vous acceptez d'être lié(e) par :

- a.** La présente Politique d'enregistrement établie par l'ANINF et régulièrement mise à jour par cette dernière ;
- b.** Le Contrat d'enregistrement fourni par le Bureau d'enregistrement auprès duquel Vous avez demandé l'enregistrement d'un nom de domaine en .ga ;

La conformité de l'enregistrement et de l'utilisation de Votre nom de domaine en .ga avec les documents mentionnés ci-dessus relève de Votre seule responsabilité.

Nous ne pouvons garantir que Vous obtiendrez le nom de domaine souhaité, même si ce nom de domaine est indiqué comme étant disponible au moment de Votre demande.

2. L'enregistrement de Votre nom de domaine en .ga

2.1 Les conditions d'éligibilité

2.1.1 L'appartenance à la Communauté du .ga

Pour enregistrer et renouveler un nom de domaine en .ga, Vous devez être une personne physique ou morale.

Vous devez être en mesure de prouver que :

- a.** Vous résidez au Gabon, ou que
- b.** Vous y exercez des activités professionnelles, personnelles, commerciales ou culturelles, ou que
- c.** Vous justifiez de tout autre lien d'attachement direct ou indirect avec le Gabon.

2.1.2 Les noms géographiques

Sans autorisation du Registre, Vous ne devez pas enregistrer de noms géographiques correspondant au territoire de la République du Gabon, ses monuments et symboles ou à ses lieux marquants, ou tout autre nom connu ou ayant une résonance au Gabon ; cette condition s'applique également aux variantes et abréviations de tels noms.

2.1.3 Les noms des autorités publiques et des services publics.

Vous ne devez enregistrer :

- a.** Aucun nom d'autorité publique, à quelque niveau que ce soit, y compris toute variante et abréviation de ce nom, ainsi que tout autre terme couramment utilisé pour décrire ladite autorité ; ni
- b.** Aucun nom directement ou indirectement associé à un service public dans le cadre duquel les autorités publiques de la république du Gabon assurent des responsabilités spécifiques. Il s'agit notamment des services suivants : ordre public et sécurité publique, affaires publiques et relations institutionnelles, santé publique, impôts, développement et promotion économiques, transports, urbanisme et protection de l'environnement, culture et éducation, participation citoyenne et tourisme.

L'enregistrement de ces noms de domaine est réservé aux dites autorités publiques.

2.2 La règle du « Premier arrivé, premier servi »

Sauf dispositions contraires concernant certaines phases d'enregistrement, l'enregistrement de noms de domaine sous le domaine de premier niveau .ga repose sur le principe du «premier arrivé, premier servi », c'est-à-dire qu'il est assuré par ordre chronologique de réception des demandes effectuées par les Bureaux d'enregistrement.

2.3 Les règles syntaxiques

Votre nom de domaine en .ga doit respecter les normes syntaxiques définies par l'ANINF.

Les chiffres, lettres et tirets sont acceptés ainsi que tous les caractères utilisés en langue française, à l'exception des caractères accentués et spéciaux.

2.4 Les noms réservés par le Registre

L'Opérateur de registre a la possibilité, et dans certaines conditions, l'obligation d'exclure certains noms de domaine en .ga de l'enregistrement.

Nous nous réservons, à Notre seule discrétion :

- a.** la possibilité de rendre certains noms de domaine indisponibles à l'enregistrement et de ne permettre leur attribution que sous certaines conditions.
- b.** le droit de déterminer le moment et les conditions auxquelles seront enregistrés ces noms de domaine et/ou l'utilisation qui en sera faite.
- c.** le droit de publier ou non la liste de ces termes réservés.

3. L'utilisation de Votre nom de domaine en .ga

- a.** Vous êtes seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation de Votre nom de domaine.
- b.** Vous vous engagez à ce que l'utilisation de Votre nom de domaine en .ga soit :
 - i. d'une nature généralement admise comme légitime, et

- ii. fondée sur la bonne foi au moment de l'enregistrement et par la suite.

Les noms contraires à ces conditions sont, notamment, ceux dont l'utilisation est susceptible de tromper le public ou l'induire en erreur, par exemple quant au lieu géographique auquel le nom fait référence, ou à la nature officielle de son origine.

c. Vous vous engagez également à ne pas :

- i. utiliser Votre nom de domaine en .ga d'une manière portant atteinte aux droits de tous tiers, y compris, et notamment aux droits de propriété intellectuelle.
- ii. utiliser Votre nom de domaine en .ga en tant que service commercial semblable à un service d'opérateur de registre pour proposer l'enregistrement de noms de domaine de troisième niveau à des tiers.
- iii. utiliser Votre nom de domaine en .ga pour diffuser des publicités commerciales indésirables contraires à la législation en vigueur.
- iv. vous livrer aux pratiques suivantes : distribution de logiciels malveillants, utilisation abusive de réseaux de zombies (botnets), hameçonnage (phishing), piratage, atteinte aux droits de propriété intellectuelle, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la législation en vigueur.
- v. utiliser votre nom de domaine en .ga dans le seul but de le vendre, de le revendre ou de le céder de quelque manière que ce soit à des demandeurs. En outre, Vous ne devez pas permettre à un tiers de réaliser cet objectif, ni aider de Votre plein gré un tiers à atteindre cet objectif, ni contribuer à la réalisation dudit objectif.
- vi. utiliser Votre nom de domaine en .ga d'une manière susceptible de détériorer ou de porter atteinte au nom, à l'image ou à la réputation de l'état gabonais et de ses représentants.

4. Les droits du Registre et la conformité

Nous nous réservons le droit, à Notre seule discrétion, de :

- a.** refuser l'enregistrement de tout nom de domaine en .ga qui serait contraire aux conditions d'éligibilité énoncées à l'article 2.1 ci-avant ; et de
- b.** suspendre et/ou de supprimer tout nom de domaine en .ga dont le Titulaire ne respecte plus les critères d'éligibilité du .ga, comme l'exige l'article 2.1.

Nous nous réservons, à Notre seule discrétion, le droit de refuser, de suspendre et/ou de supprimer l'enregistrement de votre nom de domaine en .ga :

- a.** Si Vous ne respectez pas la présente Politique d'enregistrement, et notamment les dispositions de son article 3 ;
- b.** Si Vous fournissez des coordonnées inexactes, ou ne les mettez pas à jour.

Si Nous identifions toute non-conformité relative à la présente Politique d'enregistrement ou à l'exactitude des données, Vous serez contacté(e) pour clarifier/corriger la situation. Si ladite non-conformité n'est pas résolue dans un délai de trente (15) jours, Votre nom de domaine sera suspendu pendant au moins trente (15) jours puis supprimé.

En cas de suspension et/ou de suppression de l'enregistrement de votre nom de domaine en .ga en vertu du présent article, Vous n'obtiendrez pas le remboursement des frais d'enregistrement.

Nous nous réservons également le droit de refuser, de suspendre, de modifier l'état, de supprimer et/ou de transférer tout enregistrement que Nous jugeons nécessaire afin de :

- i. protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du registre du .ga ;
- ii. dégager de toute responsabilité l'opérateur de registre ou ses agents, directeurs, représentants et employés ;
- iii. être en conformité avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ou en conformité avec toute procédure de règlement des litiges;
- iv. être en conformité avec une décision de justice rendu par un tribunal compétent.

5. La résolution des litiges

Vous acceptez de Vous conformer à l'ensemble des politiques et procédures de l'ANINF en matière de résolution des litiges concernant votre nom de domaine en .ga et notamment à la Politique de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (« **UDRP** ») adoptée par l'ANINF, conformément aux dispositions de l'Organisation Mondiale de la Protection Intellectuelle (« OMPI »).

Toute décision rendue dans le cadre des politiques et procédures de l'ANINF en matière de résolution des litiges s'applique. Le titulaire d'un nom de domaine s'engage sans réserve à se soumettre à ces procédures.

Le Registre n'est tenu par aucune autre procédure de résolution de litige.

6. L'exactitude de Vos coordonnées

Vous vous engagez à fournir l'ensemble des informations exigées pour enregistrer le nom de domaine, ainsi que les coordonnées complètes et exactes des personnes physiques ou morales associées au nom de domaine, comme l'exige la procédure d'enregistrement, à savoir :

- a.** Vos nom et prénom, et/ou le nom de votre organisation, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone et (le cas échéant) numéro de fax ;
- b.** Les nom et prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone et (le cas échéant) numéro de fax du contact technique du nom de domaine à enregistrer ;
- c.** Les nom et prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone et (le cas échéant) numéro de fax du contact administratif du nom de domaine à enregistrer ;
- d.** Les nom et prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone et (le cas échéant) numéro de fax du contact facturation du nom de domaine à enregistrer ;

Les données auxquelles il est fait référence dans la présente Section sont désignées par le terme "Coordonnées" ou « Données personnelles ». Il est obligatoire de renseigner les Coordonnées pour enregistrer un nom de domaine.

Vous vous engagez à immédiatement corriger et mettre à jour les Coordonnées pendant toute la période d'enregistrement du nom de domaine.

En ce qui concerne les tiers (par ex. les contacts administratifs et techniques) dont Vous êtes susceptible de Nous fournir les Coordonnées (via Votre Bureau d'Enregistrement), Vous garantissez les avoir informés :

- a.** des destinataires et de l'utilisation prévue de leurs Coordonnées,
- b.** de leurs droits d'accès et, le cas échéant, de rectification des Coordonnées les concernant par l'intermédiaire de Votre Bureau d'Enregistrement. Vous garantissez également avoir obtenu le consentement desdits tiers au traitement de leurs Données personnelles conformément à la présente Politique d'enregistrement.

7. La protection de Vos Données personnelles

7.1 Traitements de Données personnelles – Information – Exercice des droits

Les traitements de Données personnelles effectués pour les opérations sur les noms de domaine relèvent de deux familles de traitements en fonction de leurs finalités principales respectives :

- a. Les traitements de Données personnelles réalisés par le Bureau d'Enregistrement pour la fourniture de prestations de services sur les noms de domaine ;

Vos Données Personnelles sont collectées et traitées par le Bureau d'Enregistrement auprès duquel Votre nom de domaine est enregistré. Dans le cadre des traitements de Données personnelles qu'il opère, votre Bureau d'Enregistrement en est le responsable auprès duquel Vous exercerez vos droits personnels (droit d'accès, droit de rectification, et droit d'opposition pour motifs légitimes...).

- b. Les traitements de Données personnelles réalisés par l'opérateur de registre du .ga pour l'administration de la zone de nommage concernée. Pour ces traitements, l'opérateur de registre du .ga détermine les finalités et leurs moyens.

Pour les traitements relevant de l'administration de la zone de nommage, l'opérateur de registre du .ga recueille Vos Données personnelles auprès du Bureau d'Enregistrement. Pour cette finalité d'administration, Vos Données personnelles sont en particulier traitées par l'Opérateur de registre et ses prestataires afin d'assurer les services de registre.

L'ANINF est titulaire des droits sur la base de données « Whois » ;

L'Afnic, son prestataire assurant les services de registre en .ga, dispose d'un droit d'usage de la base de données « WHOIS ». La responsabilité de l'ANINF ne saurait être engagée du fait de l'exploitation abusive par des tiers des données publiées dans la base de données « WHOIS ».

7.2 Confidentialité – Diffusion restreinte

L'Opérateur de registre s'engage à veiller à la sécurité et à la confidentialité des Données personnelles contre toute perte, utilisation inappropriée, divulgation non autorisée, altération ou destruction.

L'objectif de la base « Whois » implique que toutes les informations relatives aux titulaires de nom de domaine, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales, soient diffusées en ligne et accessibles à tous.

Néanmoins, conformément au cadre en vigueur relatif à la protection des Données personnelles et notamment en application de la loi n°001/2011 en République Gabonaise sur la protection des données à caractère personnel, l'ensemble des données des titulaires sont en diffusion restreinte.

Cela signifie qu'aucune donnée relative à un titulaire n'est diffusée en ligne au sein de la base « Whois ».

Les Données personnelles sont cependant communiquées par l'ANINF :

- a.** sur ordonnance sur requête ou réquisition judiciaire, étant précisé qu'il est inutile d'assigner l'Opérateur de registre pour obtenir ce type d'information ;
- b.** dans le cadre d'une demande de divulgation de données personnelles par le biais du formulaire « Demande de divulgation de données personnelles » accessible sur le site web du .ga à www.nic.ga

La divulgation de Données personnelles n'est cependant pas automatique, l'Opérateur de registre se réserve notamment le droit de ne pas accéder à cette demande au regard du statut du demandeur ou de la finalité recherchée.

8. La responsabilité du Titulaire

Vous vous engagez à garantir l'ANINF contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit quelconque sur un nom de domaine en .ga, la conséquence d'un enregistrement, d'une utilisation ou d'une transmission de nom de domaine en .ga.

En conséquence, Vous prendrez à votre charge tous dommages et intérêts auxquels l'ANINF serait condamnée ou dont elle devrait s'acquitter en raison d'un pré-contentieux ou d'un contentieux ou toute autre procédure en ce compris les frais exposés pour la défense de ses intérêts, frais d'avocat inclus.

9. Les modifications de la présente politique

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment la présente Politique d'enregistrement.

Nous nous engageons à publier, sur notre site web accessible à l'adresse www.nic.ga, toute nouvelle version de la Politique d'enregistrement au moins quarante-cinq (45) jours avant son entrée en vigueur.

10. Divers

10.1 Loi applicable et juridiction compétente

La présente Politique d'enregistrement est soumise à la loi gabonaise. Toutes les contestations pouvant naître de l'interprétation de la présente politique ou de son exécution seront tranchées par les juridictions compétentes du ressort des Tribunaux.

10.2 Langue

La présente Politique d'enregistrement a été rédigée en langue française et en langue Anglaise.

Pour toute difficulté d'interprétation de ses termes, seule la version rédigée en langue française fera foi entre les parties.

10.3 Mesures transitoires

La reprise de la gestion de l'extension .ga par l'ANINF, avec l'Afnic comme prestataire technique, sera effective le 3 juin 2023.

Tous les bureaux d'enregistrements dont les clients sont actuellement titulaires de noms de domaine en .ga doivent contacter l'ANINF avant le 24 avril 2023 pour pouvoir garantir à leurs clients l'enregistrement de ces noms de domaine après le 3 juin 2023.

Passé ce délai, l'ANINF ne saurait être tenue responsable de la perte d'un nom de domaine.

11. Glossaire

- a. **Afnic** : désigne l'Association Française de Nommage Internet en Coopération, le prestataire assurant les services de registre du .ga pour l'ANINF
- b. **ANINF** : Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences, créée par Décret n°0212/PR du 27 janvier 2011, est le Registre du ccTLD gabonais ;
- c. **Bureau d'enregistrement ou Registrar** : toute entité ou organisme accrédité par l'Opérateur de registre pour offrir les services d'enregistrement de noms de domaine en .ga. C'est l'intermédiaire entre l'Opérateur de registre et les demandeurs de noms de domaine qui se charge de remplir le formulaire d'enregistrement et de modifier les informations relatives au nom de domaine de ses clients.
- d. **Contrat d'enregistrement** : désigne le contrat d'enregistrement sous format électronique ou papier que le Bureau d'enregistrement doit conclure avec l'ANINF ;
- e. **Données Personnelles** : elles désignent les données, qui au sens du cadre légale en vigueur, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.
- f. **Nom de domaine** : identifiant internet est un terme alphanumérique constitué d'une suite de caractères dénommé radical et d'un suffixe « .ga » appelé aussi extension.
- g. **Titulaire** : personne physique ou personne morale, client du Bureau d'enregistrement, ayant procédé à l'enregistrement ou au renouvellement d'un ou de plusieurs nom(s) de domaine.
- h. **Whois OU RDDS** (Registration Data Directory Services) : Service de base de données publique permettant d'effectuer des recherches afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP. En général, le Whois permet de publier les contacts associés au nom de domaine ou à l'adresse IP (contact Administratif ou Technique).